

REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n° 93/8.4/19-12/1

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	23

Date de la convocation : 13-12-2019
Date de l'affichage : 13-12-2018

OBJET :

**POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET DE
VALORISATION BOURGS-CENTRES
« OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE »
DOSSIER DE PRE CANDIDATURE**

Rapporteur : M. le Maire

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le DIX NEUF DECEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absents : N. CLAUDEL – A. MOLLUNA – C. BERTINI – G. BER – A. JACINTO – M. NEPOTY

Absents ayant donné procuration :

S. ROUS à N. THEODOSE

Secrétaire de séance : JC BASCHIOU

La Région Occitanie a décidé d'engager de nouvelles politiques pour répondre aux besoins démographiques que connaît le territoire régional, pour promouvoir et soutenir le développement économique pourvoyeur d'emplois durables et pour préserver la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Considérant la politique de développement et de valorisation Bourgs Centres « Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée », la commune d'Aigues-Mortes souhaite pouvoir établir un contrat cadre sur son territoire. La procédure distingue trois phases, le dépôt d'un dossier de pré-candidature, l'analyse conjointe des réflexions de ce dossier et l'élaboration du projet qui se conclura par la rédaction et la signature du contrat Bourg-Centre.

Ce contrat cadre vise à soutenir l'investissement public local dans le but de répondre aux enjeux économiques et sociaux des territoires ruraux et périurbains et renforcer l'attractivité des territoires afin de répondre aux attentes des populations en matière de cadre de vie, de logement, d'accès aux services et à l'emploi.

Dans le cadre d'une démarche transversale de transition écologique et énergétique il prend en compte les thématiques suivantes :

- Qualification du cadre de vie : entrées de ville, espaces publics, patrimoine, aménagements paysagers, ... ;
- Habitat : création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, nouvelles formes d'habitat, ...
- Offre de services : santé, enfance / jeunesse, équipements sportifs, équipements culturels... ;
- Mobilité : intermodalité, cheminements doux...

- Développement économique : maintien du commerce en centre-ville, halles de marché, nouvelles activités artisanales et commerciales, tiers lieux, espaces collaboratifs, développement de l'offre touristique, ... ;
- Initiatives innovantes et expérimentales.

La définition de la convention cadre nécessite préalablement le dépôt d'un dossier de pré-candidature présentant :

- Le diagnostic concerté du centre-bourg
- L'identification des enjeux et les leviers indispensables au renforcement de l'attractivité du Bourg Centre.
- Il définit la vision prospective à moyen et long terme du cœur de ville et du bassin de vie ;
- Il définit une stratégie de développement et de valorisation : priorités d'actions et thématiques.

Le dossier de pré-candidature sera examiné par la Communauté de Commune Terre de Camargue pour être inscrit dans le projet de territoire puis déposé auprès de la Région. Il fera l'objet d'un avis pouvant comprendre d'éventuelles préconisations avant la phase d'élaboration du projet de développement du bourg-centre qui se traduira par un programme pluriannuel soumis à contractualisation sur la période 2018-2021 avec la Région.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le dossier de pré-candidature au dispositif Bourg-centre d'Aigues-Mortes,
- D'autoriser M le Maire à solliciter la Région Occitanie et déposer le dossier de pré-candidature.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après un long débat et à la majorité :

Pour : 19

Contre : 4 – C. BONATO – F. LABARUSSIAS – R. BOUTEILLER – A. BONNET

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

